

mail-d-annie-lobe-du-19-mai-2015.pdf

De : info@santepublique-editions.fr [mailto:info@santepublique-editions.fr]

Envoyé : mardi 19 mai 2015

Cc : info@santepublique-editions.fr

Objet : Après l'EPR, Linky pourrait être la prochaine déconvenue industrielle française majeure

Mail aux députés et sénateurs, en préparation de la discussion publique sur les articles 7, 7bis et 7ter rendant obligatoire le compteur Linky, et sur l'article 55, alinéa 18, "plafonnant" la capacité nucléaire.

Si demain, le système Linky s'avère trop complexe pour fonctionner correctement, la France entière sera-t-elle privée d'électricité ?

Les explications fournies par Jean Vigneron, directeur de la direction Comptage d'ERDF, sur l'architecture du système Linky donnent à réfléchir :

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_energivore/

"Le compteur Linky n'a pas une granulométrie suffisante en terme de suivi de courbe de charge pour permettre d'éteindre et de rallumer à distance les appareils électriques. Il faut un boîtier de type Voltalux."

Cette affirmation récente d'une personne impliquée dans la mise en oeuvre du Linky laisse augurer de grandes déconvenues, d'une ampleur peut-être similaire à celles de l'EPR à Flamanville : anomalie du fond et du couvercle de la cuve révélée le 7 avril 2015 (alors qu'elle était connue depuis la fin 2014), et qualifiée ce 15 avril 2015 de "très sérieuse" par le président de l'ASN Pierre-Franck Chevet auditionné par l'OPECST.

<http://www.asn.fr/Informer/Actualites/EPR-de-Flamanville-anomalies-de-fabrication-de-la-cuve>

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-oecst/14-15/c1415064.pdf>

(Et pour cause : l'acier du couvercle et du fond de la cuve contient deux fois plus de carbone qu'il le devrait, ce qui le rend fragile...

La cuve est un cylindre de 13 mètres de hauteur et 5 mètres de diamètre. Bien malin qui pourra dire comment réparer ce défaut de fabrication ou comment remplacer le fond de la cuve, soudé au cylindre, sans détruire cette cuve et sans détruire le bâtiment qui l'entoure...)

S'il s'avère que le compteur Linky n'est pas en mesure d'accomplir la mission pour laquelle il est conçu, qui est d'effacer les consommations de pointe, s'en apercevra-t-on seulement après avoir investi 4 à 6 milliards d'euros et changé 35 millions de compteurs ?

S'il suffit, pour atteindre cet objectif (l'effacement) d'équiper les foyers de

boîtiers Voltalux, à quoi bon rendre le Linky obligatoire ?

Ces questions appellent une réponse technique que les députés et les sénateurs devraient connaître avant de voter les articles 7, 7 bis et 7 ter de la loi de transition énergétique.

Mais ce n'est pas seulement à EDF et à ERDF qu'il faut poser cette question.

Il faudrait aussi demander une expertise indépendante avant de se lancer dans cette nouvelle aventure qui promet d'être aussi hasardeuse que l'EPR, grand chantier pharaonique et désastreux lancé par les grands esprits de notre filière électrique nationale.

Aujourd'hui, personne ne peut dire SI et QUAND l'EPR fonctionnera et cette plaisanterie coûtera à la France plus de 9 milliards d'euros (Le Monde, 21 avril 2015). Faut-il vraiment attendre un an ou deux pour que le bon sens prévale enfin et que la décision soit prise d'arrêter les frais ?

http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/04/21/epr-de-flamanville-de-plus-en-plus-en-retard-de-plus-en-plus-couteux_4618984_3244.html

Le savez vous ? La France est la seule à se lancer dans l'aventure ! Les 30 millions de compteurs "intelligents" installés en Italie ont pour unique mission une relève bimestrielle à distance. Grande nuance !

(Et pour cause, la France est le seul pays au monde à avoir 30 à 40 % de logements équipés de radiateurs électriques, générant une "pointe" plus importante que dans les autres pays industrialisés.

Mais pour résoudre ce problème bien réel, ne vaudrait-il pas mieux remplacer les radiateurs électriques par un autre mode de chauffage ? La loi de transition énergétique est muette à ce sujet !)

Vous serez intéressé-e-s de connaître la position du rapporteur de la loi Denis Baupin sur le Linky, qui l'a conduit à faire adopter le 18 octobre 2011 par le Conseil de Paris un voeu de rejet basé, entre autre, sur les considérations techniques évoquées au début du présent mail :

http://www.next-up.org/pdf/Linky_Conseil_de_Paris_Seance_du_18_octobre_2011_Voeu_relatif_a_l_installation_de_compteurs_intelligents_d_electricite_chez_les_parisiens.pdf

Une fois encore, il semble que l'on ne puisse pas faire confiance à EDF pour dire la vérité aux ministres et aux parlementaires.

Il vous revient d'auditionner sans délai le nouveau président d'EDF pour lui demander des explications sur le très grave incident survenu le 13 décembre 2014 à la centrale de Fessenheim, laquelle a sollicité l'intervention de la Force

d'Action Rapide (Task-force) mise sur pied après la catastrophe de Fukushima pour les situations d'urgence nucléaire.

Après avoir pris connaissance de la fiche d'intervention que des salariés inquiets ont fait fuiter à l'extérieur, qui a été révélée le 11 mai dernier par le réseau Sortir du nucléaire, vous lui demanderez à cette occasion pourquoi EDF, dans son communiqué, a minimisé la gravité de l'incident (Monsieur Jean-Bernard Lévy est Pdg d'EDF depuis le 22 novembre 2015, ce gros mensonge trois semaines après son arrivée est un bien singulier baptême du feu...)

<http://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45896.html&page=2>

<http://sortirdunucleaire.org/Nouvelle-embrouille-a-Fessenheim>

Malgré les 200 millions d'euros d'investissement réalisés par EDF dans cette centrale, on ne peut donc pas dire qu'elle est "comme neuve", comme me l'a affirmé un attaché parlementaire.

Elle a 37 ans, et aucun "lifting" ne fera oublier ses rides.

Cette centrale nous parle avec ses mots à elle, avec ses maux, synthétisés le 2 mars 2015 par Le Monde :

http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/02/dans-la-centrale-nucleaire-de-fessenheim-des-incidentes-a-repetition_4585899_3244.html

Par conséquent, au lieu de conditionner sa fermeture à la mise en service de l'EPR, lui-même mort avant d'être né même s'il bouge encore, ne devriez-vous pas prendre en considération les faits récents et réviser à la baisse le plafond (qui est en réalité un plancher) de 63,2 gigawatts de capacité nucléaire, afin inscrire dans l'article 55, alinéa 18, un plafond à 61,4 gigawatts ? (puissance de Fessenheim = 2 x 900 mégawatts)

C'est possible puisque ce lundi 18 mai après midi, 9 amendements avaient été déposés dans les délais sur l'article 55 alinéa 18, d'après la conseillère parlementaire de M. François Brottes.

Il vous sera donc possible d'en sous-amender un.

Cela permettra d'éviter qu'un quart de la France ne devienne impropre à l'habitation, avec à la clé des fermetures d'entreprises, une flambée du chômage, la chute de l'immobilier, la perte de marchés internationaux pour nos vins, etc. L'opinion publique internationale, instruite par les déboires de l'EPR, ne nous accordera aucune circonstance atténuante si quelque chose "lâche" dans une veille centrale.

Car en France on n'aura pas de tsunami, mais le premier facteur de risque d'accident est le vieillissement : nos centrales étaient prévues pour

fonctionner 25 ans, et non pas 30 ou 40 ans comme on voudrait nous le faire croire. Et je tiens cette information de celui qui a mis en place le système de maintenance à Fessenheim !

Et ce simulateur d'accident vaut le coup d'oeil :

<http://www.greenpeace.fr/nucleaire/ppi/>

**Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé,
Journaliste scientifique indépendante.
www.santepublique-editions.fr**